

N°2026/04

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 18

Date de la Convocation : 05/03/2026

OBJET : CONVENTION 2026 DE
STERILISATION ET D'IDENTIFICATION
DES CHATS LIBRES ET SAUVAGES AVEC
LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Nicolas CAPY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Sandrine ROUSSEL – Estelle LAUTOUR – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas FINKE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'après avoir mené une campagne de stérilisation en partenariat avec la fondation Brigitte Bardot en 2022 (22 chats libres stérilisés), puis avec la fondation 30 millions d'amis en 2023 et 2024 (30 chats libres stérilisés), la commune a sollicité le renouvellement d'une campagne de stérilisation auprès de la fondation 30 millions d'amis, pour 2026, pour poursuivre cet effort devenu nécessaire du fait de la prolifération de chats libres notamment résidence du moulin.

La convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis précise les conditions et modalités de la campagne de stérilisation, les droits et obligations de chacune des parties et les modalités de financement. Elle prévoit la stérilisation de 20 chats en 2026 et précise que la fondation prendra en charge totalement les frais de stérilisation et d'identification selon les montants maximum suivants :

- 100 pour un mâle,
- 120 € pour une femelle,
- 140 € exceptionnellement pour une femelle gestante.

Les frais qui dépasseraient ces plafonds seraient pris en charge pour la commune. Le budget alloué par la fondation 30 millions d'amis en 2026 s'élève à 2 200 €.

Le conseil municipal,


Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 18 pour) :

- **APPROUVE** la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2026 présentée au Conseil municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- **AUTORISE** la prise en charge des frais de vétérinaire dépassant les plafonds alloués par la fondation.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 10/03/2026



Le Maire,

Henri DEJONGHE